

# CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.  
Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.  
ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY**  
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE  
Tous les envois doivent être affranchis

**PRIX DES ANNONCES :**  
(la ligne ou son espace)  
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.  
RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

## Votation cantonale

du 15 décembre 1907

### Bulletin de vote

Acceptez-vous ?

1. La loi sur le colmatage. (Votée par le Grand Conseil, le 19 novembre 1907).

**OUI**

2. La loi sur les affiches-réclames. (Votée par le Grand Conseil, le 19 novembre 1907).

**OUI**

3. La loi complétant l'article 2 de la loi du 29 Novembre 1886 sur la répartition des charges municipales, en ce qui concerne la répartition du produit des concessions des forces hydrauliques. (Votée par le Grand Conseil, le 19 novembre 1907).

**OUI**

4. Le décret fixant les traitements et les indemnités de déplacement des fonctionnaires et des employés attachés aux bureaux de l'Etat. (Votée par le Grand Conseil, le 14 novembre 1907).

**OUI**

Le peuple valaisan est appelé à l'urne dimanche prochain, 15 ct., pour donner sa sanction à quatre lois, dont l'énumération précède, votées par le Grand Conseil au cours de la dernière session.

Cette votation a lieu, on le sait, en vertu de l'art. 30, § 3 de la nouvelle Constitution, qui soumet à la votation populaire les lois et décrets élaborés par le Grand Conseil qui n'ont pas un caractère d'urgence et qui sont d'une portée générale et permanente.

La plus importante de ces quatre lois est la loi sur le **Colmatage**, loi appelée à rendre de grands services à notre agriculture.

On sait ce qu'on entend par colmatage: ce sont les travaux effectués pour rendre susceptibles de culture les terres marécageuses ou arides qui existent dans les diverses parties du pays.

La loi déclare les entreprises de colmatage d'utilité publique et les place sous la haute surveillance de l'Etat; elles seront décidées

dans chaque cas particulier par un décret du Grand Conseil.

Voici comment cette loi recevra son application :

L'initiative d'une entreprise de colmatage peut être prise soit par la commune, sur laquelle se trouve le terrain à assainir, soit par les propriétaires dont les biens représentent des terrains à colmater; mais toute demande devra être accompagnée de plans et devis et d'une justification complète, et après le dépôt du dossier rendu public par la voie du *Bulletin officiel*, les intéressés pourront, dans un délai de 30 jours, faire valoir leurs réclamations auprès de l'autorité communale. Ce n'est que lorsque toutes ces conditions seront remplies que le Grand Conseil pourra décréter l'œuvre de colmatage à laquelle la minorité des propriétaires sera tenue de se soumettre.

Sauf de rares cas, ce sont les propriétaires qui auront l'initiative de ces travaux, qui, pour devenir obligatoires, devront être approuvés par décret du Grand Conseil.

Ce décret fixera le périmètre des terrains à colmater, la durée de la mise à ban des enclos de colmatage, ainsi que le terme à partir duquel il sera interdit aux propriétaires de faire sur leurs propriétés aucuns frais de mise en culture quelconque, ni autres travaux qui auraient pour effet d'élever le chiffre de l'indemnité à payer.

Les propriétaires de terrains compris dans la zone de colmatage seront indemnisés de la perte annuelle de la récolte et de tous autres dommages. Cette indemnité sera fournie par les subventions de l'Etat et de la Confédération et par les propriétaires eux-mêmes en raison de la valeur et de la plus-value acquise par leurs propriétés, ensuite du colmatage.

Après l'achèvement du colmatage, il sera procédé à un nouveau partage des terrains sans qu'il y ait obligation de tenir compte du morcellement antérieur. Ce partage sera effectué de manière à en tirer le meilleur parti possible et en assemblant les différentes par-

connaissait par le menu tous les torts, toutes les imprudences de son ancienne amie, et même ce que la calomnie pouvait y ajouter, depuis l'accès d'indépendance qui, au lendemain de la mort de son père, avait poussé l'orpheline à prendre la clef des champs, jusqu'à son brusque départ de Fresnes, où elle eût pu s'abriter si honorablement, près de Giselle, — depuis certains traits de coquetterie qui avaient décidé de la rupture avec le jeune ménage d'Étapes, jusqu'à sa scandaleuse intimité avec madame Strahlberg, — depuis son expulsion du couvent, où, du reste, elle avait dès le début trouvé le moyen de fréquenter des personnes suspectes, jusqu'à son départ pour l'Italie avec la fille d'un vieux Yankee, coupable, assurait-on, d'avoir commencé sa colossale fortune en ouvrant un bar dans quelque camp californien. Ce n'était pas une légende, les manières de M. Spark et la coupe de sa barbe ne permettaient aucun doute à ce sujet. Enfin madame d'Avrigny, qu'on ne pouvait accuser d'être méchante langue, avait été navrée de rencontrer cette malheureuse enfant dans un milieu absolument corrompu, où elle était à l'aise comme le poisson dans l'eau. Le bruit courait même qu'elle se préparait à travailler avec une certaine Rochetti pour aborder le théâtre; M. de Talbrun l'avait entendu dire, au foyer de l'Opéra, par un prince étranger dont elle ne savait plus le nom et qui parlait volontiers de madame Strahlberg comme de

celles d'un même propriétaire. Ce partage sera confié au Conseil communal ou à la direction du consortage, qui procédera, en outre, au transfert des gages hypothécaires, ainsi qu'à l'attribution des parcelles remaniées entre les créanciers gagistes. Les hypothèques et les autres charges immobilières grevant les immeubles cédés passeront, en conservant leur rang, sur les immeubles cédés en échange et si plusieurs propriétés sont réunies en un seul mas, les hypothèques et autres charges immobilières seront reportées de plein droit sur la surface de la nouvelle propriété ayant une valeur correspondante à la taxe de l'ancien immeuble hypothéqué.

Cette introduction dans la loi du remaniement parcellaire est fort heureuse, car le morcellement des propriétés est poussé en Valais dans ses limites extrêmes et constitue un sérieux obstacle au progrès agricole du canton.

Il nous revient que cette loi utile serait assez mal accueillie dans de grandes communes des régions montagnardes du canton. Nous ne pouvons le croire, ce serait faire œuvre d'un singulier égoïsme; plusieurs cantons sont déjà dotés d'une loi semblable et s'en trouvent bien.

N'oublions pas que la loi sur le colmatage aura ce double avantage: de rendre à la culture de grandes étendues de terrains marécageux et arides et de remédier à l'inconvénient du morcellement excessif de la propriété; son adoption s'impose donc pour quiconque a à cœur le développement économique du canton.

\* \* \*

La seconde loi vise les **Affiches-réclames** de toutes dimensions et de toutes couleurs que l'on voit exposées à la vue du public un peu partout, en montagne aussi bien qu'en plaine; cette loi ne doit pas rencontrer non plus d'opposition. Elle a pour but principal de réprimer les abus d'affichage des réclames qui ont si longtemps déparé nos plus pittoresques sites; elle défend, en outre, d'apposer des affiches contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

la plus accomplie des Parisiennes. Naturellement, Talbrun avait défendu à sa femme de jamais revoir Jacqueline ou même de lui écrire. Il ne plaisantait pas sur ces questions, le gros Oscar, tout mauvais sujet qu'il fût. Personne n'était plus pointilleux que lui pour le choix des relations et vraiment, en ce cas, on ne pouvait le blâmer, mais Giselle avait eu beacoup de chagrin, elle qui, jusqu'à la dernière extrémité, s'était acharnée à défendre cette folle... Maintenant elle se taisait; c'était toujours un modèle en toutes choses que Giselle, le tact, la sagesse même, et si attentive pour la pauvre vieille mère de Fred qui, sans elle, serait morte depuis longtemps de tristesse et d'ennui! Là-dessus reprenaient les lamentations sur l'interminable absence du fils chéri, la menace de n'être plus vivante à son retour, le détail des maladies causées, à n'en pas douter, par un chagrin constant, incurable, meurtrier, et que Giselle avait soignées en véritable sœur de charité. Toujours la figure séraphique et nimbée d'or de Giselle opposée à la figure scélérate de cette jeune et incorrigible diablesse Jacqueline.

Fred avait d'abord fait la part d'une certaine exagération, mais les faits étaient là, corroborés par le silence opiniâtre de la personne incriminée. Il savait, en outre, madame d'Argy incapable de noircir volontairement celle qu'elle avait pendant des années désirée pour fille, l'unique enfant de sa meilleure amie, l'objet du premier amour de son fils.

D'autre part, la caisse de l'Etat bénéficiera d'une imposition de taxe plus élevée sur les affiches-réclames non interdites; la loi prévoit que toute affiche dont la surface totale n'excède pas 1 m<sup>2</sup>, payera 2 fr. par année et par exemplaire; celles dépassant cette dimension payeront, par année également 5 fr. par m<sup>2</sup> et fraction de m<sup>2</sup>.

Il va de soi que les affiches ayant un but scientifique, artistique, de bienfaisance ou d'utilité publique sont exonérées du timbre. Il y a également des exceptions en faveur des affiches apposées à l'intérieur ou à l'extérieur d'une maison d'industrie ou de commerce et indiquant la nature de l'industrie et du commerce qui y est exercée. *Nos industriels et commerçants peuvent donc sans crainte voter la loi.*

\* \* \*

La troisième loi soumise au peuple a pour but de combler une lacune de la loi du 29 novembre 1886 sur la répartition des charges municipales, laquelle ne dit pas à quelle catégorie de revenus municipaux doit être attribué le produit des concessions de forces hydrauliques; certaines communes le versaient à la 2<sup>me</sup> catégorie, alors qu'il devrait logiquement revenir à la catégorie qui a la charge des frais de correction et d'entretien des rivières et des torrents.

La présente loi a pour but de régler ce point de la comptabilité communale, en édictant que le produit des concessions des forces hydrauliques est appliqué avant tout aux dépenses incombant à la première catégorie pour le diguement, l'entretien et la correction des rivières et des torrents. Le surplus est réparti annuellement entre les deux catégories dans la proportion du taux de l'impôt de chacune d'elles.

Adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil, cette loi ne trouvera, nous en sommes persuadés, aucune opposition devant le corps électoral.

\* \* \*

Le décret fixant les **traitements des fonctionnaires et employés** dans les bureaux de l'Etat est le dernier objet soumis au

Peu à peu il lui sembla que cet amour, si longtemps vivace au fond de son cœur, agonisait douloureusement et finissait par s'éteindre, qu'il n'en conservait que le genre de souvenir qui s'attache aux choses mortes, souvenir sans espérance dont le poids s'ajoutait à celui d'une nostalgie croissante chaque jour. Pour supporter son trop long exil, l'action ne lui venait plus en aide; la période héroïque était passée. Depuis le traité de paix avec la Chine, cette *Armide*, qui s'était distinguée dans les combats et les bombardements, ne faisait rien que monter la garde, pour ainsi dire, devant le rivage conquis; un horizon de montagnes, aux découpures bizarres, la retenait comme prisonnière dans la baie où elle était mouillée. Cette idée de *statu quo* inexorable hantait le cerveau de Fred à la façon d'un cauchemar; il ne rêvait plus d'autre bonheur que celui d'y échapper, de baiser encore une fois les joues pâlies de sa vieille mère. Pendant les lourdes heures de la sieste, il les voyait si souvent baignées de larmes! C'était désormais le seul visage qu'il se représentât très nettement. A sa mère, et rien qu'à elle, étaient dédiées ces longues rêveries nocturnes du *quart*, qui avaient jadis vu éclore tant de rimes amoureuses, furibondes ou désolées. Ah! il avait usé tout cela! Une espèce de résignation morne et passive avait remplacé chez lui les emportements, les révoltes inutiles.

Tel était l'état d'âme de Fred, quand un

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

34

## JACQUELINE

PAR  
TH. BENTZON

— Vous préférez la laisser se perdre ?  
— Je préfère ne pas donner matière aux propos du monde en nous exposant toutes les deux à une brouille complète qui serait inévitable si je la contrecarrais. En somme, les Spark et madame Odinska ne sont pas encore mises à l'index et elle les connaît de longue date. L'intimité peut s'expliquer, en admettant même qu'on la blâme très fort.  
— Soit! si vous êtes satisfaite je n'ai qu'à me taire, prononça froidement Marien.  
— Satisfaite?... Je ne suis satisfaite de rien, ni de personne, répondit la baronne avec aigreur. Comment le serais-je? je n'ai jamais rencontré que des ingrats.

Madame d'Argy n'avait rien laissé ignorer à son fils des « équipées » de Jacqueline. Il

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

vote populaire. Ce décret a pour but d'améliorer la situation matérielle de ces employés qui, depuis longtemps, avec leurs traitements actuels, se plaignaient de la dureté de l'existence. Le Grand Conseil a fait droit à leurs revendications, mais, comme contre-partie, à cette augmentation de traitement il a fait, comme de juste, correspondre une augmentation de charges en exigeant de ces fonctionnaires qu'ils vouent tout leur temps de bureau aux affaires du Département qui les emploie et en leur interdisant l'exercice de toute occupation accessoire qui porterait préjudice à l'accomplissement de leur tâche.

Nous terminerons l'exposé qui précède en recommandant à tous nos amis d'aller déposer un **Oui** dimanche prochain dans l'urne.

## CANTON DU VALAIS

### Un peu de dignité, s. v. p.

Le *Nouvelliste* a publié un article relatant quelques "extraits" des dépositions de Messieurs Armand Contat, Cottet Moe et Défago, avocat, à Monthey, entendus comme témoins dans une affaire pénale, et concluant que ces Messieurs, tous trois des principales têtes du parti radical, sont, ainsi que leurs amis politiques, les ennemis des ouvriers de Monthey. Cet article de mauvais goût a paru sous le pseudonyme I. M. Personne n'en a fait cas. Personne n'a pris la peine de relever la bassesse du moyen, ni son manque de valeur.

Aujourd'hui, le *Nouvelliste* nous apprend que l'auteur de l'article est M. Isaac Marclay, à Monthey, Président du Tribunal cantonal. Pour l'honneur du Valais, pour l'honneur de la magistrature, ce fait ne peut passer sans protestation et nous nous permettrons de dire à M. Marclay ce que des amis charitables n'ont pas eu le courage de lui dire, c'est que cette façon de polémiquer n'est pas digne du plus haut fonctionnaire judiciaire de notre canton.

Comment! le premier dignitaire de l'ordre judiciaire, celui qui est appelé à exercer la haute surveillance sur les tribunaux d'arrondissement, sur les juges instructeurs, sur les juges de commune, sur les rapporteurs, sur les greffiers et sur tous les membres du barreau valaisan, celui qui devrait être l'incarnation de la justice impartiale élevée au-dessus de tous soupçons et de toute mesquinerie politique, celui qui, plus que tout autre fonctionnaire, devrait honorer sa charge, forcer le respect et imposer la confiance à tous ses concitoyens, celui-là s'abaisse à reproduire, par la voie des journaux, des extraits de dépositions de témoins assermentés pour en tirer des conclusions politiques contre eux!!

Est-ce le vertige des grandeurs? Jusqu'à ce jour, nous n'avons vu chose pareille en Valais de la part d'un magistrat.

Nous avons cru que la prestation du serment, sous quelle forme qu'elle soit rendue, était une chose sérieuse et sacrée. Nous avons pensé que celui qui était appelé et contraint par la loi à dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, sur son honneur, ou en prenant son Dieu à témoin, n'avait pas à se préoccuper de la portée politique de ses paroles et que de droit il était protégé par son serment de toutes investigations et de tous commentaires politiques. C'est encore là, croyons-nous, la mentalité de notre beau Valais; aussi devons-nous réprover le magistrat qui voudrait changer cette mentalité et profaner les témoignages en les livrant à la publicité dans un but politique.

Si M. Marelay s'était permis de reproduire

un témoignage pour justifier sa plainte, ou un acte personnel quelconque, c'eût été peu digne, étant magistrat, mais plus excusable? Mais découper de dépositions des extraits qui peuvent en dénaturer la portée, et les publier dans le seul but de discréditer le témoin, de créer des conflits politiques et de semer la discorde entre le patron et l'ouvrier, c'est d'une bassesse révoltante et absolument intolérable de la part du premier dignitaire judiciaire de notre canton.

Et qu'on n'attribue pas à ces lignes une visée politique, car si M. Marclay, à peine arrivé au faite des honneurs, aspire à descendre, il n'a plus besoin de notre aide!

Un patriote.

### Gloire à la justice valaisanne!

Ployez le genou, inclinez la tête, Messieurs les juges valaisans, Charles St-Maurice vous bénit! Sa main, cette main immaculée qui jamais ne frôla que des objets sains et purs s'étend sur vous; sa voix vous sacre juges les plus intègres que jamais pays n'enfanta; l'immortalité est à vous!

L'un de vous, vient-il de proclamer au son de la trompette du *Nouvelliste*, a eu la rare vertu, l'incommensurable courage de reconnaître l'innocent et le coupable coupable! Et ce coupable, cet accusateur condamné, c'était votre chef!

Quel héroïsme, quel fait digne de passer à la postérité, quelle gloire pour tout le Valais!

Combien vous devez être glorieux et fiers, juges valaisans, et quelle reconnaissance doit déborder de votre cœur à la pensée que, grâce à Charles St-Maurice, le monde saura qu'une fois justice fut rendue en Valais!

Ineffable Charles, quel ami tes amis ont en toi!

**Le Simplon et la défense de l'Italie.** — Le gouvernement italien a détaché une subdivision de pionniers commandée par quatre officiers, pour assurer le service de surveillance des chambres de mines du tunnel du Simplon. Le quartier général de cette subdivision est situé à Iselle, non loin de l'orifice méridional du tunnel.

Une route militaire sera construite jusqu'à Trasquera.

On croit que l'Italie, imitant la Suisse, renoncera à construire des forts au Simplon.

**Deuxième galerie du Simplon.** — Le Conseil des Etats a fait siennes les propositions de la Direction générale et du Conseil fédéral au sujet de la construction du deuxième tunnel du Simplon, en votant les crédits qui figurent au budget des chemins de fer fédéraux. Au cours de cette intéressante discussion, tous les orateurs ont rendu hommage à l'œuvre qui a été accomplie par le percement du premier tunnel au milieu de difficultés et d'obstacles sans nombre. Mais ils ont constaté aussi que le contrat de 1903 lie l'entreprise aussi bien que les chemins de fer fédéraux et que la Suisse ne peut laisser inachevée une œuvre de cette importance.

**Aux sociétés d'agriculture du Valais.** — L'Association agricole du Valais est convoquée en assemblée générale pour le samedi 21 oct., à 10 h. du matin, au Café industriel, à Sion, avec l'ordre du jour suivant: 1. Vérification des pouvoirs des délégués; 2. Lecture du dernier protocole; 3. Admission de nouvelle Société; 4. Communications diverses; 5. Discussion sur le projet de nouveaux statuts; 6. Propositions individuelles.

A 12 h. Dîner officiel. 2 h., reprise de la séance.

Les délégués sont priés d'annoncer leur participation pour le 18 oct. au soir, à M. Jules Spahr, à Sion.

Le dimanche 15 oct. a lieu la votation sur

la loi cantonale du colmatage; celle-ci étant d'un intérêt indiscutable au point de vue agricole, le comité vous prie de faire tout votre possible pour engager vos amis et connaissances à prendre part au scrutin.

Pour le Comité:

Le Président,  
J. de RIEDMATTEN.

**Concours de plantations d'arbres fruitiers.** — La distribution des récompenses décernées au concours de plantations d'arbres fruitiers du district de Conthey aura lieu dimanche 15 oct., à la maison d'école, à Chamoson, dès 2 h. du soir, sous la présidence de M. Boley, chef du département de l'Intérieur.

A la suite de la distribution des prix et sous les auspices du dit département, M. O. Perrollaz donnera une conférence sur *l'Arboriculture commerciale*.

Toutes les personnes qu'intéresse le développement de cette branche, sont invitées à y assister.

Secrétariat agricole.

**Chasse.** — La *Diana*, dans son numéro de décembre, propose l'adjonction à la loi sur la chasse des articles suivants:

1. Les cantons peuvent autoriser la chasse au canard sauvage sur les lacs et cours d'eau, du 15 décembre au 15 février, à tous ceux qui ont payé la taxe fixée par les gouvernements cantonaux; (*Réd.* C'est la proposition qu'avait faite notre ami M. Pignat au Grand Conseil valaisan et qui n'a pu être prise en considération au vu de la législation fédérale existante.)

2. La Confédération a le droit de créer, à ses frais, des forêts réserves pour oiseaux. Elle peut accorder une subvention, allant jusqu'à 40 %, aux installations destinées à protéger les oiseaux utiles (nids artificiels, haies protectrices, etc.). Cette subvention est accordée aux cantons, communes ou corporations.

**Goppenstein.** — *Sanglante bagarre.* — Dimanche dernier, une sanglante bagarre a éclaté dans un établissement public à Goppenstein, où étaient attablés un certain nombre d'ouvriers travaillant à l'entreprise du Lœtschberg; on y a joué du couteau et plusieurs blessés ont dû être conduits à la prison préventive de Brigue.

**St-Nicolas.** — *Hôtel incendié.* — Un incendie a complètement détruit le grand hôtel de M. J.-M. Binner, à St-Nicolas.

**Mise à ban du bétail français.** — A la suite de l'apparition de la fièvre aphteuse à St-Gingolph (France), le trafic frontière avec le bétail à pieds fourchus entre St-Gingolph France et St-Gingolph Suisse vient d'être interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Champéry.** — (*Corr.*) — La pittoresque et charmante vallée d'Illiez, assise au pied de cette majestueuse chaîne des Dents du Midi, va être pourvue incessamment d'un chemin de fer électrique qu'on appellera, plein d'entrain, le Monthey-Champéry. On en prévoit l'inauguration pour le 24 oct.

Puisque ce chemin de fer a été établi et est appelé à rendre les communications plus faciles et à desservir les localités que sa ligne traverse, les habitants de la vallée désiraient que la Compagnie du dit chemin de fer créât pour l'hiver, en plus de celui prévu, un dernier train montant, qui partirait de Monthey à 7 h. 50 et arriverait à Champéry à 8 h. 55.

Ceci, dans un but bien compréhensible, parce que, entre le premier train descendant et le dernier train montant qui est à 5 h. 21 du soir, la Cie laisse, avec l'horaire actuel, un temps bien restreint à ses voyageurs:

aurait pas fait davantage! Ah! s'il pouvait exister une seconde créature de ce mérite!

Sur quoi, l'objet de tant d'éloges s'enfuit en rougissant et en se récriant de plus belle.

Mais pourquoi n'aurait-elle pas continué à venir presque chaque jour? Les hommes s'entendent si mal à soigner! Elle fut donc présente à tous les transports, à tous les épanchements du retour; elle prit part à à tous les entretiens qui le suivirent et dans lesquels l'avenir de Fred fut débattu.

— Aidez-nous, mignonne, disait madame d'Argy, aidez-moi à le marier. Nous ne demandons que quelqu'un qui vous ressemble.

Et Fred déclarait, moitié riant, moitié sérieux, qu'il n'avait pas, pour sa part, d'autre idéal.

Elle n'en croyait rien, mais s'abandonnait, selon sa nature, au dangereux plaisir de consoler. Lorsque, madame d'Argy se trouvant mieux, elle mit, par discrétion, un plus long intervalle entre ses visites, Fred prit l'habitude, sans qu'elle l'y invitât, d'aller passer près d'elle le meilleur de son temps.

— Ne me renvoyez pas, vous qui êtes charitable, lui disait-il. Si vous saviez ce que c'est qu'une conversation parisienne quand on revient du Tonkin!

— Mais je suis si peu Parisienne, comme vous l'entendez, et ma conversation ne vaut guère qu'on se dérange, disait Giselle, craintive et ravie.

Dans sa modestie extrême elle semblait ne

Chacun, qui a sa journée libre ou doit l'avoir libre, désire pouvoir l'employer sans que sa promenade ou ses affaires soient dérangées par le départ du dernier train montant, dont l'heure est, malheureusement, trop avancée.

De cette façon, en ayant un train à 7 h. 50 du soir, cela arrangerait et contenterait tout le monde, car lorsque l'on peut rentrer chez soi le soir, l'on est toujours plus aise que d'être obligé de coucher à Monthey, dépenses qui seraient évitées si la Compagnie voulait, avec un peu de bonne volonté et d'obligeance, faire droit à une réclamation bien justifiée et unanimement appuyée par la population indigène et les voyageurs.

G. L. E.

**Funiculaire Orsières-Champex.** — Le Conseil fédéral propose aux Chambres d'accorder la concession d'un funiculaire électrique Orsières-Champex à un consortium représenté par MM. J. Couchevin, ingénieur à Martigny, et E. Strub, ingénieur à Zurich. Voici quelques données techniques sur la future ligne: longueur horizontale 1575 mètres, largeur de la voie un mètre, pente maximum 47 %. La force sera fournie par la station centrale de la Société d'aluminium à Orsières, qui est encore à l'état de projet, ou éventuellement par la Société des forces motrices de Bagnes. Le devis est de 800,000 fr. Le prix de la double course sera de 3 fr. 20, mais les habitants de la commune d'Orsières jouiront d'une réduction de 50 %. Cette dernière disposition a été introduite à la demande du gouvernement valaisan, qui s'est déclaré d'accord sur la demande de concession.

**Etat civil de Martigny.** — Mois de novembre 1907.

Naissances (8)

Fête André de Antoine, Martigny-Croix; Rouiller Amédée-Joseph de Lucien, Fontaine, M.-Combe; Petoud Maurice, de Maurice, Ravoir, M.-Combe; Viglino Hermann, de Victor, maçon, M.-Bourg; Frossard Lina d'Emery, Charat; Vouilloz Pierre de Louis, M.-Ville; Seeholzer Charles de Louis, M.-Ville; Richard de Jules, M.-Bourg.

Décès (5)

Berolati Jean, de Antoine, M.-Combe, né en 1907; Lonfat Jos.-Daniel, veuf de Louise Lugon, Bâtiat, né en 1828; Richard, de Jules M.-Bourg, naissance et décès, le 24 novembre; Paccard Maurice, M.-Bourg, né en 1833; Addy Virginie de Goumand Claude, veuve, née en 1833

Mariages (8)

Norat Ferdinand d'Aoste et Abbet Cécile de M.-Bourg (Chemin); Gaillard Edouard de Charat et Rouiller Blanche de M.-Ville; Saudan Adrien de M.-Ville et Terretaz Pauline de Volleges; Aubert Félix de Charat et Pont Marie-Cécile de Charat; Haldemann Henri de Eggvil (Berne) et Pierroz Berthe de M.-Ville; Vadi Charles à Charat et Magnin Marie de Charat; Fravaini Albert d'Italie et Carruzzo Françoise, de Chamoson; Gutershon Edouard de Thurgovie, et Cretton Valentine, Bâtiat.

**Hiver élément.** — La station centrale de météorologie à Zurich assure qu'il ne faut pas s'attendre, pour ces jours prochains, à un refroidissement de la température.

**Agenda du Valais 1908.** — Nous avons sous les yeux cet utile vade-mécum, dont l'édition pour l'année future nous paraît heureusement refondue et sensiblement améliorée à tous égards, si nous la comparons avec les précédentes. C'est surtout sous le rapport agricole que sa transformation a été profonde. Des articles et tableaux nouveaux sont venus l'enrichir pour le plus grand avan-

ordre de rappel lui arriva, inattendu comme tout ce qui compose la vie du marin.

— Je vais donc la retrouver! pensa-t-il. C'était à sa mère qu'il pensait et à la France. Le reste s'était effacé dans une brume. Jacqueline elle-même n'était plus que l'un des fantômes disparus; tant de choses le séparaient du temps où il avait été amoureux: cette traversée des mers de l'Inde et de la Chine, cette interminable campagne, pleine de misères et de gloire, et les lugubres spectacles de la guerre, des épidémies, de la mort sous toutes ses formes, et cette sorte de détachement stoïque, résultat d'une longue intimité avec la solitude, avec le danger. Il se souvenait d'elle comme d'une fleur admirée en passant, fleur traitresse aux piquants de laquelle il s'était blessé. Il y a des fleurs bienfaisantes, il y en a de vénéneuses, qui, d'ailleurs, sont parfois les plus belles; on aurait tort de reprocher à celles-ci leur nature maligne, bien que la sagesse conseille de ne pas les cueillir.

En débarquant, Fred était résolu à laisser sa mère se choisir une bru selon ses vœux, qui lui donnât des petits-enfants, les élevât bien et ne s'ennuyât point à Lizerolles; mais, huit jours plus tard, il ne pensait plus au mariage ainsi compris, et ce fut un peu par la faute de Giselle.

Giselle lui adressa un sourire de bienvenue qui lui prit le cœur, car, à son insu, ce pauvre cœur désemparé ne demandait qu'à

se donner encore. Elle était auprès de madame d'Argy qui, trop souffrante, n'avait pu aller à la rencontre de son fils, et il vit à la fois le visage défaît de la malade, ce visage qui, au Tonkin, lui était apparu en rêve, et une tête blonde qu'il ne se rappelait pas aussi jolie, avec ses traits un peu allongés dans un ovale pâle, ses yeux tendres et humides, sa bouche entrouverte sur une expression d'enfantine candeur. La mère étendit de grands bras tremblants, jeta un cri qui ressemblait à un sanglot et s'évanouit.

— Ne craignez rien, ce n'est que la joie, dit Giselle de sa voix douce.

Et quand madame d'Argy lui eut donné raison, en revenant très vite à elle pour accabler son fils de questions décousues et le couvrir de baisers, elle tendit la main à Fred:

— Moi aussi, je suis bien contente!

— Oh! s'écria la malade surexcitée, vous embrasserez votre vieux camarade!

Elle rougit un peu, et lui, plus troublé qu'elle, effleura les jolis cheveux lisses tordus sur son front en un casque d'or. C'était peut-être cette coiffure nouvelle qui l'embellissait ainsi, mais il croyait la voir pour la première fois. Et, avec une volupté un peu fiévreuse, malgré les interruptions, les prières de la jeune femme, madame d'Argy récapitula tout ce qu'elle devait à Giselle:

— Sa propre fille la plus patiente, la plus soumise, la plus dévouée, la meilleure n'en

point se douter qu'elle eût singulièrement acquis sous le rapport de la culture intellectuelle. Les femmes délaissées ont tout le temps de lire, et celle-là s'était d'autant plus livrée à cette distraction profitable qu'elle en avait fait un devoir. Ne fallait-il pas devenir digne d'instruire et de diriger son fils? Avec beaucoup d'élévation et de simplicité, elle parlait à Fred de cette grande tâche qui l'effrayait parfois; il lui donnait des conseils, et tous les deux discutaient ensemble ce que doit être un homme, Giselle abordant les graves questions de l'hérédité, de l'exemple, sans nommer personne, mais avec une terreur contenue qui montrait assez combien elle redoutait qu'Enguerrand, qui avait le physique de son père, n'en eût aussi le moral. Toute crainte, d'ailleurs, sur ce point, semblait vaine; il n'y avait rien que de bon chez l'enfant; ses goûts étaient plutôt d'accord avec ceux de la mère. Il témoignait à Fred une prédilection passionnée, lui grimant sur les genoux dès qu'il le voyait arriver et déclarant son ambition d'avoir, aussi, un joli ruban rouge à la boutonnière, un ruban gagné en voyageant très loin, comme les marins voyagent.

(A suivre)

tage de tous. C'est ainsi qu'entr'autres parties neuves nous remarquons une étude spéciale sur la comptabilité agricole, si peu connue encore de nos braves campagnards, malgré son utilité ou plutôt sa nécessité tous les jours mieux démontrée.

D'autres chapitres non moins intéressants appellent ensuite notre attention, passant successivement en revue l'élevage du bétail, les grains et mélanges fourragers, les engrais de ferme et autres, les premiers soins à donner aux animaux domestiques en cas de maladie, le cubage des bois abattus, etc., etc. A signaler aussi une innovation qu'apprécieront en particulier les personnes qui ont à faire à l'Hôtel du gouvernement, un petit indicateur des bureaux leur apprenant à quelle porte elles doivent frapper pour en trouver le personnel sans perdre de temps.

Malgré son agrandissement et les améliorations réalisées, l'Agenda du Valais continue à se vendre broché 1,50 et cartonné 2 fr. Pour la région de Martigny c'est M. J. Lugon-Lugon qui en a le dépôt.  
(Voir aux annonces.)

## Confédération Suisse

**Code civil.** — Les Chambres ont mis mardi matin le sceau final à une des œuvres les plus importantes auxquelles elles aient été appelées à travailler: l'unification du droit civil, qui a occupé les Chambres pendant près de trois ans. Le vote final a eu lieu avec la plus grande simplicité, mais avec la dignité qui convenait à l'importance de l'objet. Tous les députés étaient présents et, soit au Conseil national, soit au Conseil des Etats, ils avaient tenu à répondre « oui » à l'appel de leur nom. La proclamation du résultat a été écoutée avec un silence solennel. On sentait que quelque chose de nouveau venait d'être consacré en Suisse, qui aura sans doute des conséquences appréciables aux points de vue national, moral et social.

Le délai référendaire va s'ouvrir dans quelques jours. En présence de l'unanimité des Chambres, sans distinction de partis, de langues ou de traditions, le peuple suisse verra donner à l'unification du droit la consécration du vote populaire, si celui-ci doit avoir lieu.

**Tribunal administratif fédéral.** — Le Bund annonce que les travaux d'élaboration du projet pour la création d'un tribunal administratif fédéral sont assez avancées pour que M. Brenner espère pouvoir soumettre le projet au Conseil fédéral encore avant la fin de l'année.

**Assistance publique fédérale.** — Le Conseil fédéral présente un rapport à l'Assemblée fédérale sur une motion demandant la participation financière de la Confédération dans le régime de l'assistance publique des communes, spécialement pour la réintégration des citoyens indigents. Le Conseil fédéral propose de ne pas donner suite à cette motion dont les conséquences seraient trop considérables pour la Confédération.

**A propos du projet de loi sur les postes.** — La Société des libraires et éditeurs de la Suisse romande nous prie de publier les lignes qui suivent:

« Les Chambres fédérales auront à discuter prochainement le projet de loi sur les postes suisses.

Dans son projet, le Conseil fédéral conserve à peu près les dispositions actuelles pour ce qui concerne la taxe des imprimés.

Par contre, les fonctionnaires supérieurs des postes proposent de supprimer la taxe de 2 cent. jusqu'à 50 grammes et de la remplacer par une taxe de 5 cent. jusqu'à 250 gr.

Il semble que le grand public ne prévoit pas suffisamment les conséquences de cette modification puisqu'il ne proteste pas.

Qu'il se rende bien compte que toute circulaire — prospectus — carte de visite — de faire-part — tous les imprimés répandus à profusion par les comités politiques pendant les périodes électorales payeront chacun 3 centimes de plus qu'actuellement.

Même augmentation pour les rapports et cartes de convocation de nos innombrables sociétés et aussi pour toutes les communications officielles, puisque le projet propose la suppression de la franchise sauf pour le service militaire.

Le plus grand préjudice causé par cette mesure, si elle était adoptée, sera certainement supporté par le commerce, mais le public en aura sa large part et il est probable que cette aggravation des charges diminuerait dans une telle mesure l'usage des imprimés que les recettes de la poste en souffriraient, pendant que le public subirait une vexation et que les imprimeurs verraient leurs affaires souffrir.

Protestons donc contre la proposition intéressée des fonctionnaires postaux. Son adoption serait un recul à une époque où l'on cherche par tous les moyens à activer, à faciliter les relations commerciales et autres.

Dans le service mondial, l'imprimé de 50 gr. fait le tour du monde pour un sou. — Serons-nous plus mal servis chez nous? »

**Conseil fédéral.** — L'assemblée fédérale a élu jeudi président de la Confédération pour 1908 M. Brenner, par 187 voix sur 188 votants.

M. Zemp a été élu vice-président par 160 suffrages.

**Les arrivages de blé.** — Pendant le mois de novembre, il est arrivé aux entrepôts de Morges 2321 wagons de céréales, ce qui représente, à raison de 5 mètres par wagon, un train de 11,605 mètres (onze kilomètres et demi)!

A l'heure actuelle, les entrepôts fixes et mobiles renferment environ 280,000 sacs de 100 kg. En mettant le prix du sac à 30 francs en moyenne, on arrive au chiffre de 8,400,000 francs.

Et les arrivages continuent de Russie, de Roumanie et quelques-uns d'Algérie.

**Crise de l'horlogerie.** — On annonce une crise générale de l'horlogerie; les affaires chôment et il est probable qu'avant peu, tous les fabricants seront obligés de réduire les heures de travail.

Une réunion a été organisée par le comité de direction de la Société suisse des fabricants de boîtes or. Ces derniers ont estimé que l'on pourrait sans danger maintenir le statu quo jusqu'au 1er janvier, et si, à cette date, la situation n'avait pas changé, on réduirait alors les heures de travail.

## Nouvelles des Cantons

### Une catastrophe à Lausanne

Deux maisons écroulées. 7 morts.

Une effroyable catastrophe s'est produite mardi après-midi, à Malley, à la limite du territoire lausannois, du côté de Renens.

M. Carrera, ancien maçon, actuellement entrepreneur, fait construire pour son compte à Malley, à côté de la ferme et du bâtiment de la fabrique de pâtes, un immeuble à quatre étages, d'après les plans de M. Fossati, architecte, mais dont il dirigeait lui-même la construction.

A 1 h. 25, de l'après midi, peu après la reprise du travail, sans que rien n'ait fait prévoir un pareil accident, le bâtiment, haut de quatre étages s'effondra, ensevelissant sous ses décombres un grand nombre d'ouvriers. Le sauvetage fut très pénible et dangereux à cause des murs chancelants. On sortit d'abord et l'on transporta à l'Hôpital cantonal, au moyen de voitures de la Croix-Rouge, trois blessés, les nommés Saletti et Galliard, l'un et l'autre avec de graves fractures de la cuisse, et Meretti, atteint moins gravement, puis deux cadavres furent retirés, ceux de Tieffa, 32 ans, et de Tasolio.

Tandis qu'on s'empressait autour des ruines de la maison Carrera, un second immeuble qui s'élevait à quarante mètres de là s'effondra à son tour. Il était construit par deux entrepreneurs italiens, Bianchetti et Mani, pour le compte de Bianchetti. La charpente était déjà posée. Heureusement, les ouvriers qui y travaillaient s'étaient transportés près de l'autre maison écroulée; c'est à cette circonstance qu'ils doivent d'avoir échappé à une mort presque certaine.

Les deux maisons écroulées étaient de constructions très légères. Les encadrements des portes et fenêtres, ainsi que les revêtements étaient en blocs de ciment. Le tout avait un aspect peu solide. La rapidité de la construction, la qualité inférieure des matériaux employés et les dernières pluies sans doute la cause de ce double et terrible sinistre.

A 4 h., le clairon a alarmé les sapeurs-pompiers, qui, munis d'engins nécessaires et aidés d'ouvriers maçons, ont procédé au déblaiement et à l'abatage des façades les plus menaçantes de la maison Carrera, afin de pouvoir s'aventurer sans risque sous les décombres, pendant que la gendarmerie et la police maintenaient la foule compacte en dehors de la place du sinistre. On a ainsi travaillé toute la nuit.

Au moment de l'écroulement de son immeuble, l'entrepreneur Carrera s'est enfui, oriant qu'il allait se tuer; effectivement le malheureux s'était pendu à un pilotis du lac qui céda; son corps a été entraîné par les vagues et rejeté sur la grève à Dorigny.

Le travail de déblaiement a été continué dès 8 h. du matin mercredi. De 10 h. à midi, on a découvert et pu retirer quatre cadavres, tous horriblement mutilés.

Cela fait au total six morts, trois blessés. Il y a lieu d'ajouter à cette lugubre liste le malheureux entrepreneur Carrera qui, de désespoir, s'est ôté la vie.

L'associé et le beau-frère de Carrera, M. Joseph Flechia-Grisoglio, a disparu sitôt après l'accident. Un mandat d'amener a été décerné contre lui.

Carrera et Flechia avaient amassé sous son sur le produit de leurs salaires de maçons, les 11,000 fr. avec lesquels ils avaient entrepris la bâtisse qui s'est effondrée.

Bianchetti et Mani, propriétaires de la seconde maison détruite, avaient économisé l'un 3000 fr., l'autre 15,000 fr. et s'étaient asso-

ciés pour construire. Le résultat de douze et quinze années de travail et de privations est anéanti par la catastrophe.

**Neuchâtel.** — 6 hommes noyés. — Un terrible accident est arrivé avant-hier sur le Doubs, près du Refrain. Une barque, montée par 6 hommes a chaviré par suite de la rapidité du courant occasionnée par les hautes eaux. Ces 6 hommes ont disparu sous les flots.

Aucun n'a encore été retrouvé. Les victimes étaient, les uns d'origine française, les autres d'origine suisse.

Parmi les victimes figurent deux Suisses, Léon Gigon, âgés de 18 ans, dont la mère habite La Chaux-de-Fonds, et Jean Crevoisier, de Montfaucon (Jura bernois).

**Glaris.** — Morte pour sa poupée. — Une tragédie vient de se dérouler dans un hameau des Alpes, près du sommet du col de Prigel, à une altitude d'environ 1500 m., entre les cantons de Schwytz et de Glaris.

Une fillette d'environ 10 ans, nommée Henriette Haupt, laissa tomber sa poupée dans un précipice et descendit pour la reprendre. La pente étant très à pic, c'est par un miracle que l'enfant put atteindre le fond sans faire une chute.

Elle ne put toutefois remonter et fut trouvée morte de froid le lendemain, avec sa poupée dans les bras.

## Nouvelles étrangères

### Russie

#### Stœssel en jugement

Le procès intenté au général Stœssel, au major général Reiss et aux lieutenants généraux Fock et Smirnof au sujet de la capitulation du Port-Arthur s'est ouvert mardi devant le conseil de guerre siégeant à St-Petersbourg. Les débats sont présidés par le général Doukmassoff.

L'acte d'accusation soutient que le général Stœssel n'avait aucune raison de capituler le 1er janvier 1905, vu la force de la garnison, l'état de la défense de la place et la réserve des munitions et des provisions.

La grande majorité des officiers généraux de la garnison de Port-Arthur considéraient comme possible la continuation de la lutte. Le général Stœssel n'a pas tenu compte de leur avis. Il a envoyé des émissaires au général japonais pour entamer des négociations en vue de la capitulation. Il a aussi eu le tort d'évacuer trois forts de façon prématurée; de ne pas donner d'instructions précises au général Reiss, chargé de négocier la capitulation avec le commandant en chef des troupes japonaises. Il en est résulté que le général Reiss a accepté des conditions désavantageuses et humiliantes.

L'acte d'accusation reproche en outre au général Stœssel de n'avoir pas accompagné ses soldats en captivité. Des accusations encore plus graves sont formulées contre lui, celle d'avoir désobéi au général Kouroupatkine, qui lui avait ordonné de céder le commandement de la place au lieutenant général Smirnof; d'avoir suspendu la construction de la deuxième et de la troisième ligne de défense; d'avoir encouragé les rapports désobligeants et souvent abusifs rédigés par le général Fock sur les différents officiers chargés de la défense de la place.

« Il a envoyé, dit l'acte d'accusation, dans un intérêt personnel, au général Kouroupatkine et à l'amiral Alexieff des rapports contraires à la vérité concernant la bataille de Tsin-Tchao. »

Le général Reiss, chef de l'état-major, fut chargé par le général Stœssel d'influencer les autres généraux dans le sens de la capitulation. Il est accusé d'avoir adressé une lettre au général Nogi pour proposer des négociations en vue de la capitulation, d'avoir accepté les conditions des Japonais sans avoir reçu des instructions précises du général Stœssel.

Le général Fock est accusé d'avoir désobéi aux ordres du général Stœssel, qu'il avait chargé de défendre Tsin-Tchao jusqu'à la dernière extrémité. Au lieu de diriger personnellement les opérations de Tsin-Tchao, il s'est rendu dans la baie de Inkenssi; sur les quatre régiments concentrés à Tsin-Tchao, un seul prit part à l'action et ne put pas résister aux forces supérieures des Japonais. Le général Fock a télégraphié en outre au général Stœssel, contrairement à la vérité, que les munitions des troupes russes étaient épuisées. Le général Stœssel a ordonné alors la retraite.

L'acte d'accusation porte en outre que pendant le siège de Port-Arthur le général Fock fut le mauvais génie de la garnison. Ses agissements ébranlèrent le moral des troupes. Le général Fock est en outre accusé d'avoir ordonné de sa propre initiative qu'on fasse sauter le fort n° II, d'avoir rédigé un rapport faisant ressortir la nécessité d'envoyer des émissaires au général japonais en vue de la capitulation, d'avoir donné l'ordre d'évacuer trois forts sans combattre.

Le lieutenant-général Smirnof, lui, est accusé d'avoir omis de relever le général Fock

de son commandement, bien qu'il le soupçonnât d'être d'accord avec le général Stœssel pour rendre la place.

On pense que le procès durera trois semaines.

### France

#### Grave accident de chemin de fer

Dans l'après-midi de jeudi deux trains sont entrés en collision sur la ligne Vesoul-Besançon, près de la station de Valleriois-le-Bois. Plusieurs wagons ont été télescopés.

Jusqu'ici le nombre connu des morts est de quatre; certains affirment qu'il serait plus nombreux; il y aurait quinze blessés.

Une vive panique s'est produite au moment de l'accident.

Dès que la nouvelle a été connue, les autorités se sont rendues sur les lieux.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

### Etats-Unis

#### Combats sanglants entre blancs et noirs

Les haines de races semblent éprouver une recrudescence dans les Etats du sud. On mande d'Alabama, en date du 12, que des combats sanglants ont eu lieu entre blancs et noirs. Les blancs auraient soi-disant eu connaissance d'une prétendue conspiration de nègres pour assaillir les fermiers. Un dépôt d'armes appartenant à des noirs fut confisqué.

A Pikens County une bande armée mit le feu à une maison dans laquelle se trouvaient quinze nègres qui trouvèrent là une mort atroce.

Les combats continuent.

## Ceux qui prennent les pilules Pink guérissent

Il en est ainsi de partout: les pilules Pink font des guérisons dans tous les pays. Voici ce qu'elles viennent de faire à Turin (Italie) pour M. Raviglione Giovanni, de cette ville. M. Raviglione Giovanni est bien connu, c'est un des plus brillants orfèvres de la fabrique d'orfèvrerie A. Gasti; il habite Via Andrea Doria n° 12.



M. Raviglione (Cl. Boviglioni, Turin)

« Depuis plus de six mois, écrivait-il, je souffrais d'une bronchite qui ne voulait pas guérir et de maux d'estomac, qui me rendaient l'existence malheureuse. Ma bronchite me gênait beaucoup dans ma respiration et mes maux d'estomac me tourmentaient dans mes digestions. Mon état général était devenu très peu satisfaisant. Je dormais peu, j'avais des nausées, des vertiges et un continuel bourdonnement dans les oreilles, signe de faiblesse. J'étais très fatigué. Sur les conseils de diverses personnes qui s'en étaient bien trouvées, j'ai pris les pilules Pink et j'ai le plaisir de vous informer que ces pilules m'ont parfaitement guéri. Ma bronchite a disparu et mes maux d'estomac de même. Les sédentaires sont sujets aux maladies d'estomac parce que le moindre excès dans l'alimentation, qui passerait inaperçu chez une personne dépendant beaucoup de forces, cause à l'estomac du sédentaire une fatigue. Si cette fatigue se répète, voilà un estomac bien vite délabré. A tous ceux qui ont l'estomac délabré, il faut pendant quelques jours le traitement des pilules Pink pour rendre à l'estomac les forces perdues et ensuite la surveillance du régime pour éviter le retour des fatigues de l'estomac.

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, épuisement nerveux.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse MM. Cartier & Jörin, droguistes, Genève. 3.50 la boîte. 19 frs les 6 boîtes, franco.

## AVIS

Le CONFÉDÉRE sera envoyé gratuitement dès aujourd'hui au 31 décembre 1907, à tout nouvel abonné pour l'année 1908.

En s'abonnant on est prié d'indiquer si le journal doit être envoyé avec ou sans le Bulletin officiel.

Prix de l'abonnement: Avec Bulletin 6,50 fr. sans Bulletin 5 fr.

Adresser les demandes à l'Administration du Confédéré, à Martigny.

L'Administration.

## Avis à nos abonnés

Les abonnés qui ne désireraient plus recevoir le Bulletin officiel, sont priés de nous aviser sans retard.

L'Administration.

**CE SOIR** SAMEDI 14 décembre 1907, dès 8 h.

# Grand LOTO de volailles

au Café du Commerce, Martigny-Ville

Noël **ETRENNES** **Nouvel-An**

## Horlogerie - Bijouterie

ORFÈVRE - OPTIQUE

### H. Moret, Martigny

Reproduction de photographies sur émail en broches, boutons de manchettes, épingles de cravates, cadres, etc. Les émaux permettent de conserver indéfiniment les portraits de ceux qui nous sont chers, ils en sont la reproduction fidèle et inaltérable.

Riche assortiment de montres or, argent et métal  
Bagues, sautoirs, colliers, bracelets, boucles, médaillons, etc.  
Liens de serviette, cannes, boîtes et porte-cigares et cigarettiers, etc.  
Jolis cadeaux d'orfèvrerie argent  
Baromètres, thermomètres, etc. — On envoie à choix

**Foin et Paille bottelé**  
**Fourrage mélassé Stumm**

Mais en grains, concassé et moulu, Avoine, Son, Lin, graines et farines, Tourteaux, Engrais pour toutes cultures, gros, mi-gros et détail.

Agence agricole de la Vallée du Rhône  
A. MURISIER & Cie, à MONTHEY

**Chaussures**  
et  
Fabrique de Socques

Articles pour hiver

	Hommes	Femmes	Filles	Fillettes
Souliers fort ferrés, trav.	fr. 7.90	6.70	5.45	4.45
Bottines lacets bouts et f. b. dim.	9.40	7.20	5.95	4.95
Souliers drap, claqué peau	—	5.80	4.75	4.—
Pantoufles grises à boucles htes	5.10	3.90	3.40	2.80
" à lacets, montantes	—	2.95	2.60	2.20
" grises ou bleues, bas.	3.90	2.80	2.20	2.10

Place centrale Téléphone  
**VICTOR DUPUIS Martigny**

# Grande Loterie du Bouveret

(VALAIS)  
autorisée par le Conseil d'Etat du Canton du Valais en faveur de la Construction d'une Eglise à Bouveret

3 gros lots fr. 30,000, 20,000, 10,000  
3154 lots gagnants tous en espèces  
Billets en vente à fr. 1.—

**La Pochette valaisanne numérotée**  
se vend fr. 5.50; elle contient 6 billets de loterie avec 7 chances et participe à tirage supplémentaire avec 3 gros lots.

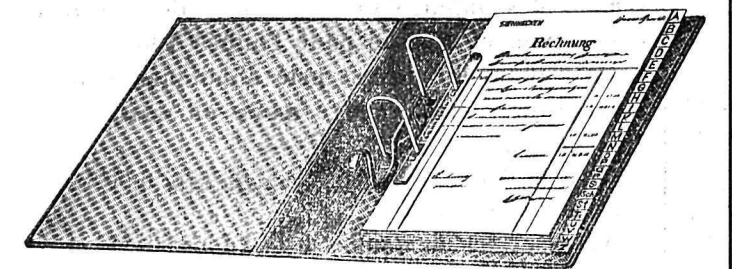
En vente: G. Art & Cie, 4, Corratierie, Genève  
Comptoir général, 14, Croix d'Or, Genève  
Rey & Cie, banquiers, Monthey  
Caisse hypothécaire, Sion  
Bibliothèque catholique, St-Maurice  
Commission de la loterie, Bouveret

**Pharmacie J. Bertrand**  
CHEXBRES  
Expéditions de tous produits par retour du courrier  
Prix modérés

Voulez-vous avoir de l'ordre dans vos affaires?  
Procurez-vous des

# Classeurs

## Sœnnecken



en vente à  
**L'Imprimerie Pillet & Darbellay**  
MARTIGNY, rue des Lavoires

A louer, à Martigny-Ville, une  
**Chambre meublée**  
bien située. Convientrait pour jeune homme de bureau.  
L'imprimerie du Confédéré indiquera.

**VIN**  
A vendre 1500 à 2000 lit. vin blanc nouveau 1er choix.  
S'adresser à l'imprimerie du Confédéré.

**Foin et Regain**  
environ 6 toises 1re qualité à vendre chez A. ROULLER, Collonges.

**Potagers pour Hôtels**

A vendre pour cause d'agrandissement et réinstallation à neuf: 1 potager à 4 grilles en très bon état, pouvant être desservi de deux côtés, pour 80-100 personnes. Construction solide et d'emploi économique.  
1 four à rôtir.  
1 passe-plat pour la salle à manger.  
1 installation de casseroller.  
S'adresser à l'Hôtel EDEN, MONTREUX.

A vendre, faute d'emploi  
**Omnibus 6 places**  
S'adresser à MM. EGGLI frères, carrossiers, ou à l'Hôtel du Nord, LAUSANNE.

**Toux**  
Quiconque tient à sa santé, s'en débarrasse.  
5245 cert. lég. prouvent l'efficacité certaine des  
**Caramels pectoraux Kaiser**

extrait de malt d'un goût agréable, éprouvés et recommandés contre toux, enrhumements, catarrhes, engorgements, pharngite & coqueluche!  
Paq. à 30 & 50 cts., boîte à 80 cts. chez  
Pharmacie Ch. Joris à Martigny-Bourg. Pharmacie Moe Lovey à Martigny-Ville. Pharmacie L. Rey à St-Maurice. Pharmacie Zen-Ruffinen à Loèche-Ville. M. de Omay, pharmacie à Sion. H. Allet, pharmacie à Sion. G. Faust, pharmacie à Sion. Zimmermann, pharmacie à Sion. Pitteloud, pharmacie à Sion. M. Carraux, pharmacie à Monthey.

Que pas une personne soucieuse d'avoir de bonnes et solides  
**CHAUSSURES**  
ne manque de demander le catalogue illustré de la maison G. Thoenig à Courtelary, contenant plus de 300 illustrations.

Les prochains tirages auront lieu les 10, 15, 20, 30 décembre  
Les prospectus seront envoyés sur demande, gratis et franco, par la Banque pour obligations à primes, à Berne, rue du Musée, 14.

On demande des  
**apprenties et réassujetties couturières**  
chez Mlle Anna ROULLER, couturière, à Martigny

On demande une  
**jeune fille**  
forte, pour aider au ménage et au jardin. Gage 20 fr. par mois. S'adresser à Mme PALAZ Montétan, LAUSANNE.

Gottfr. Feur à Egg (Ct. Zurich) envoie sur demande son catalogue de jouets mouvant par mécanique, ainsi que les autres jouets d'enfants très bon marché et cadeaux en tous genres. Choix complet et riche de garnitures pour arbres de Noël fr. 3.50.

# Lots

à 1 fr. de la Loterie du Casino-Théâtre de la Ville de Fribourg  
1er LOT:  
**Fr. 50,000**

et nombreux autres lots importants  
Envoi contre remboursement. Rabais aux revendeurs.  
Ecrire: Bureau de la Loterie du Casino-Théâtre, FRIBOURG.

**Raisins secs de table**  
Très b. march. nouv. 10 kg. fr. 6.20  
Oranges et citrons 2.80  
Oignons de conserve 1.80  
Noix de Valteline 4.40  
Figues en chaînes 4.60  
Châtaignes vertes 2.20  
Châtaignes séchées 3.40  
Quartiers-poirs, séchées 4.20  
Poirs moyennes, séchées 5.20  
Poirs à dessert, séchées 7.80  
Sucre pilé 4.—  
Miel garanti pur 5 kg. 8.—  
Bielol (miel de table) 5.50  
5 % de rabais depuis 100 kg.  
J. WINIGER, import, Boswil

# Attention

merite la combinaison de valeurs à lots, autorisées par la loi, que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 francs, ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux defr. 600,000, 300,000, 200,000, 150,000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 10,000, 5,000, 3,000 etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.  
Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Prêts argent  
sur garanties, signatures, titres, marchandises. Escomptes, Warrants, etc. Discretion. S'adresser Comptoir financier, Case Mont-Blanc, Genève.

**BILLETTS**  
à 1 Fr. de la Loterie du théâtre de la ville de Zoug. (Emission spéciale). Principaux lots: 40,000 fr., 20,000 fr. et deux de 10,000 fr. Pour 10 fr. 11 billettts. Liste du tirage 20 ct.  
S'adresser au Bureau de la loterie du théâtre de la ville de Zoug.

**J'expédierai**  
si longtemps provision  
**Bon Fromage maigre**  
pièce d'environ 15 kg. à fr. 0.80 le kg. contre remboursement.  
W. Baumann, Huttwilen, Frauenfeld

A vendre  
**une vachette**  
grosse race tachetée blanche et rouge, issue d'une forte laitière. S'adresser à Alfred FRANC, Martigny-Ville.

Occasion unique  
**A vendre**

1 Chronomètre, Montre répétition à minutes avec Chronographe et la chaîne, le tout en or très lourd, 1 Piano beau son, 1 Violon 3/4, 1 Phonographe avec 15 rouleaux, 1 Moteur à air chaud.  
Adresser les offres sous Ec 7595 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.

**Viande de cheval**

La Boucherie chevaline Degerbaix, à Lausanne, expédie en port dû contre remboursement (poids net) depuis 5 kg. viande de cheval au prix de Fr. 0.60 à 0.70 le kg. Tout 1er choix extra 80 cent. Indiquer le prix dans la commande.

# Draps de billards

très forts et fins pour 65 francs nets, pose comprise. Tous accessoires: bandes en caoutchouc, billes, queues, etc. — Prix modérés.  
**Réparations**  
Se recommande,  
Fr. Bärtsch, billardier, BERNE

Jusqu'à épuisement du stock: Soyez prudent et commandez tout de suite: Pour 2 fr. seul. au lieu de fr. 6.90  
4 morceaux de savon fin de toilette, 100 feuilles de papier à lettre, 100 enveloppes, 12 plumes, crayon, porte-plume, 1 facon d'encre, cire à cacheter, gomme, papier buvard. Conseils utiles pour gagner facilement de l'argent, le tout fr. 2 seulement.  
Humbel, dépôt de fab. Benken-Bâle

Prêts argent  
sur garanties, signatures, titres, marchandises. Escomptes, Warrants, etc. Discretion. S'adresser Comptoir financier, Case Mont-Blanc, Genève.

**BILLETTS**  
à 1 Fr. de la Loterie du théâtre de la ville de Zoug. (Emission spéciale). Principaux lots: 40,000 fr., 20,000 fr. et deux de 10,000 fr. Pour 10 fr. 11 billettts. Liste du tirage 20 ct.  
S'adresser au Bureau de la loterie du théâtre de la ville de Zoug.

**J'expédierai**  
si longtemps provision  
**Bon Fromage maigre**  
pièce d'environ 15 kg. à fr. 0.80 le kg. contre remboursement.  
W. Baumann, Huttwilen, Frauenfeld

A l'occasion des fêtes de Noël et Nouvel-An  
Beau choix de Jeux et Jouets en tous genres  
Blouses, Jupes  
Costumes pour Dames et Enfants  
Grand choix de Fourrures et Bonnetterie d'hiver  
Articles pour Etrences  
Se recommande  
Alfred GIRARD-RARD, Martigny-Ville.

Pour beaucoup de mets, l'addition de bouillon tant faible soit-elle, est chose presque indispensable. Or, si le bouillon frais fait défaut, le



Le Granulé Maggi permet de préparer instantanément du bouillon de toute première qualité, depuis une cuillerée à bouche jusqu'à des litres. Les bocaux nos 1 à 5 sont en vente chez  
**Vve Emile Simonetta, Martigny-Bourg**

# Agenda du Valais 1908

agricole, industriel et commercial

Edition considérablement améliorée et agrandie, avec nombreux tableaux nouveaux. — 332 pages. — Portefeuille 4 fr. — Cartonné 2 fr. — Broché 1 fr. 50. — Envoi contre remboursement par le principal dépositaire pour le Valais  
**Ch. SCHMID, papeterie, SION**

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS  
HOTELIERS, AUBERGISTES  
ARTISANS & PARTICULIERS

Depuis cette année,  
**LE CONFÉDÉRÉ**

se trouve être incontestablement le journal le plus répandu en Valais, ensuite de l'augmentation considérable de ses abonnés, ce qui est une preuve qu'il est lu et apprécié. Aussi, la publicité sûre qu'il offre dès à présent, rend-elle de valeureux services à ceux qui insèrent leurs annonces, grandes ou petites, dans ce journal.

S'adresser directement à l'Imprimerie PILLET & DARBELLAY, à Martigny, ou à l'Agence HAA-SENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Montreux, etc.

**VÉRITABLE**  
**Alcool de menthe et camomilles**  
inventé et préparé par  
**Fréd. GOLLIEZ, pharmacien, Morat**  
(Marque des 2 palmiers).  
Produit hygiénique indispensable. Dissipe les maux de cœur, de tête, d'estomac, les étourdissements, indigestions. Excellent aussi pour les dents et la bouche grâce à ses propriétés antiseptiques et rafraichissantes. 287-12  
En vente en flacons de fr. 1.— et 2.— dans toutes les pharmacies  
Dépôt général: Pharmacie Golliez, Morat

**LISEZ !!!**  
Ne faites aucun achat de meubles, literie, tapis, glaces, tentures, linoléum, sans rendre une visite à la fabrique de meubles  
**MAISON COMTE**  
Boulevard Helvétique, 25-27, GENEVE  
A toute personne qui en fera la demande la Maison COMTE enverra gratis et franco son dernier catalogue illustré. Faites vos achats à la Maison Comte, vous serez bien servi et dépenserez peu d'argent.  
Tapis-litère, tentures, glaces, spécialité de meubles massifs, riches et ordinaires, choix immense de jolis meubles fantaisie, tels que meubles, boules, laqués, marquetés, vitrines, étagères, bibliothèques, tables de tous styles., etc., etc.  
Toute commande supérieure à 100 fr. sera expédiée franco dans toutes les gares des Chemins de fer fédéraux.  
Maison fondée en 1882  
Diplôme d'honneur 1889. Prix d'honneur 1901, 1903  
Médaille d'argent 1906

Noël! Nouvel-An!  
N'attendez pas au dernier jour pour commander vos  
**CARTES DE VISITE**  
Adressez-vous à l'imprimerie  
**PILLET & DARBELLAY, à Martigny**  
qui les exécutera soigneusement.  
Prière d'indiquer, en commandant les cartes, si l'on veut des enveloppes.

**Banque de Brigue, Brigue**  
Correspondant de la Banque nationale suisse  
**OPÉRATIONS:**  
Prêts hypothécaires remboursables à terme fixe ou par annuités;  
Achats de bonnes créances;  
Ouverture de crédits en comptes courants garantis par hypothèques, nantis-sements de valeurs ou cautionnements;  
Escompte de papier sur la Suisse et l'Etranger;  
Change de monnaies et devises étrangères.  
La Banque se charge d'exécuter des paiements dans les pays d'outre-mer.  
Nous acceptons des dépôts:  
En comptes-courants toujours disponibles à 3 %;  
Sur carnets d'épargne à 4 %;  
Contre obligations à 4 1/4 %.  
Les dépôts du Bas-Valais peuvent être faits chez notre administrateur, Monsieur  
**Jules MORAND, avocat, à Martigny-Ville**  
qui se charge de les transmettre gratuitement à la Banque. La DIRECTION.